



UTILE AUJOURD'HUI
**UTILE
DEMAIN**
Débat national sur le service public de proximité

**DOSSIER
DE PRESSE**

ORGANISÉ
PAR



Être utile est un beau métier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SUPÉRIEUR
Fonction • Publique • Territoriale



SOMMAIRE

La démarche du projet **p.3**

Les Français jugent que les agents et les services publics de proximité leur sont utiles au quotidien, et participent à leur qualité de vie et à leur bien-être **p.4**

Les Français sont très attachés aux différents services publics de proximité et ont une bonne image des agents qui exercent ces services **p.5**

Le service public de proximité est globalement considéré comme de qualité satisfaisante, efficace et utile. La question de son caractère innovant fait davantage débat **p.7**

Les acteurs et parties prenantes du projet **p.8**

Biographies des intervenants à la conférence de presse **p.12**

Biographies des intervenants aux tables rondes **p.14**

Contact presse **p.18**

UTILE AUJOURD'HUI – UTILE DEMAIN : DÉBAT NATIONAL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Le débat autour du service public, et notamment des services publics locaux, prend une ampleur particulièrement importante dans le cadre de la période électorale.

Dans ce contexte, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), SMACL Assurances et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), ont souhaité s'associer pour **réaffirmer leur attachement aux services publics de proximité**. Cette démarche commune et durable, s'inscrit au-delà des cadres partisans et du contexte électoral.

L'enquête d'opinion conduite par l'IFOP pour la MNT et SMACL Assurances porte donc sur le rapport des Français aux services publics de proximité. Quel regard ont-ils ? Quel est leur attachement à ces services publics locaux et à leurs agents ?

Afin d'ouvrir la réflexion, les acteurs de cette démarche organisent une table-ronde intitulée « *Utile et proche : inventons le service public de demain* »

qui réunit des élus locaux de plusieurs sensibilités politiques ainsi que des spécialistes et des acteurs influents de l'action publique locale.

La diversité de ces points de vue a vocation à nourrir une **réflexion autour de l'utilité quotidienne des services publics locaux**, mais surtout autour de leur capacité d'innovation, pour être toujours plus utiles, se rapprocher des attentes des usagers et anticiper leurs besoins futurs.

Cette démarche sera également déclinée localement, avec notamment **plusieurs enquêtes régionales** afin de comprendre l'attachement des Français aux services publics de proximité sur leurs territoires.

Retrouvez la démarche et les résultats par régions sur www.utiledemain.fr

« Nous avons souhaité donner la parole aux premiers concernés, les Français, afin de mettre en lumière leurs attentes concernant leur service public de proximité, indépendamment du contexte politique » - Alain Gianazza, président de la Mutuelle Nationale Territoriale.

« Au-delà des grands discours, nous pensons qu'il faut revenir au réel, à la vie quotidienne des Français, à l'utilité sociale des services publics locaux. » - Jean-Luc de Boissieu, président du conseil d'administration de SMACL Assurances

« Ce sondage montre que plus des deux tiers des personnes interrogées expriment leur attachement au service public de proximité. Il confirme clairement le choix Français de faire assurer les fonctions collectives de la société et la mutualisation des risques de la vie par le service public, garant de l'équité et de l'accessibilité pour tous. Peut-on imaginer la France amputée d'une partie significative de ses services publics ? Je pense que non. » - Philippe Laurent, président du CSFPT .

> MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée par l'institut d'étude IFOP pour la Mutuelle Nationale Territoriale et SMACL Assurances auprès de **4 047 personnes**, âgées de 18 ans et plus, réparties dans 8 grandes régions. Cet échantillon conséquent est représentatif de la population française, selon la méthode des quotas.

Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 13 au 22 février 2017.

> LES FRANÇAIS JUGENT QUE LES AGENTS ET LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ LEUR SONT UTILES AU QUOTIDIEN, ET PARTICIPENT À LEUR QUALITÉ DE VIE ET À LEUR BIEN-ÊTRE.

- **Une reconnaissance de l'utilité globale des services publics de proximité des Français sur une diversité d'activités et de métiers.**

Selon l'enquête IFOP-MNT-SMACL Assurances, en moyenne, 92 % des Français considèrent que les services publics de proximité sont utiles sur leur territoire.

Cette reconnaissance porte sur un ensemble de services et de métiers, dont l'utilité est plébiscitée par les Français entre 95 % et 85 % selon les services¹.



¹ Services de sécurité, établissements scolaires, propreté, services pour les personnes âgées et dépendantes, réseau de transports et de circulation, actions en faveur de l'environnement, services pour la petite enfance, culture et loisirs, aide au développement économique et formation.

Au même titre que pour les services publics de proximité, **83 %** des Français perçoivent les agents de la fonction publique territoriale comme utiles, dont 26 % les considèrent même très utiles.



- **Une contribution claire à la qualité de vie et au bien-être des Français grâce à des services publics de proximité en adéquation avec leurs besoins.**

Au-delà de leur utilité, plus de 7 Français sur 10, soit 73 %, ont le sentiment que le service public de proximité est au service des citoyens.

Ils sont également une majorité à valoriser la qualité du service public de proximité (67 %), son efficacité (62 %) ainsi que son adéquation au besoin des citoyens (62 %).



Une contribution également apportée par les agents territoriaux eux-mêmes, puisque les Français estiment qu'ils sont compétents (68 %), efficaces (62 %) et qu'ils ont le sens du service (64 %).

La vision des Français est en adéquation avec celle que les agents territoriaux ont de leur métier. D'après l'enquête IFOP-MNT réalisée en novembre 2016, les territoriaux sont fiers d'être utiles aux Français. Pour plus de la moitié d'entre eux, soit 53 %, c'est le service public et leur sens de l'intérêt général qui les motivent au quotidien.

Au travers des résultats, nous observons que les Français jugent les services publics de proximité et leurs agents utiles au quotidien.

Ils participent à la qualité de vie et au bien-être des Français, en s'attachant chaque jour à exercer leur métier avec passion et conviction.

Cela fait écho à l'engagement militant de la MNT et de SMACL Assurances qui s'engagent à accompagner les agents et les collectivités dans l'amélioration de leur condition de travail, afin de maintenir la continuité des services publics de proximité.

> LES FRANÇAIS SONT TRÈS ATTACHÉS AUX DIFFÉRENTS SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET ONT UNE BONNE IMAGE DES AGENTS QUI EXERCENT CES SERVICES.

- **Un fort attachement des Français à leur service public de proximité, associé à une image globalement positive des agents qui exercent ces services.**

Bien plus que de les considérer utiles, plus de deux-tiers des Français interrogés, soit **69 %**, se disent spontanément attachés au service public de proximité.



Un attachement au service public de proximité renforcé par le fait que 66 % des Français interrogés ont une vision favorable des agents de la fonction publique territoriale qui contribuent quotidiennement à répondre aux besoins toujours plus exigeants des usagers.

- **Un attachement spontané qui croit très fortement à l'évocation des différents services concrètement rendus par les collectivités territoriales et leurs agents.**

Après déclinaison des différents services publics de proximité l'attachement des Français au service public de proximité augmente considérablement passant de 69 % à 83 % soit 14 point de plus.



On note également que l'image des agents publics territoriaux est directement corrélée au niveau de proximité des Français avec leurs services publics de proximité (en fonction de l'échelon communal, intercommunal, départemental, ou régional).

Plus les services publics sont proches d'eux, plus les Français en ont une bonne image : 75 % des Français ont une bonne image des agents de leur commune quand 59 % des Français ont une bonne image des agents de leur conseil régional².

- **Un attachement des Français au maintien voire à l'augmentation de l'offre de services publics de proximité**

L'attachement des Français au service public de proximité se manifeste aussi par leur souhait du maintien ou de l'augmentation de l'offre de services publics de proximité (84 %).



Notons d'ailleurs que parmi ceux appelant à un développement plus important des services publics de proximité, 43 % se disent même prêts à payer davantage d'impôts locaux pour les financer.

Les Français sont également particulièrement attachés aux moyens qui sont consacrés à ces services (en moyenne 89 % des Français souhaitent le maintien ou l'augmentation des moyens attribués aux différents services publics de proximité).



Au travers des résultats, nous observons que les Français sont particulièrement attachés à leur service public de proximité et qu'ils ont une bonne image des agents territoriaux.

La question du maintien de l'offre de services publics de proximité est donc une question qui rassemble l'opinion publique française, d'autant plus fortement que l'on évoque concrètement les différents services publics de proximité proposés.

² 75 % des Français ont une bonne image des agents de leur commune, 67 % ont une bonne image des agents de leur structure intercommunale, 60 % ont une bonne image des agents de leur conseil départemental, 59 % ont une bonne image des agents de leur conseil régional

> LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ EST GLOBALEMENT CONSIDÉRÉ COMME DE QUALITÉ SATISFAISANTE, EFFICACE ET UTILE. LA QUESTION DE SON CARACTÈRE INNOVANT FAIT DAVANTAGE DÉBAT.

Tel qu'exposé précédemment, les Français sont globalement satisfaits de la qualité (67 %) et de l'efficacité (62 %) du service public de proximité. Ils sont en revanche moins nombreux à considérer que les services publics sont innovants (43 %).



Nous observons aussi que près de la moitié des Français, soit 46 %, s'estiment mal informés sur leurs services publics de proximité.

Cela démontre la nécessité de conserver une approche concrète dans le débat sur le service public de proximité, tout en menant un travail d'information et de sensibilisation des Français sur les services publics de proximité



> CONCLUSION

Au lendemain d'une réorganisation territoriale majeure et à l'heure où nous fêtons le 35^e anniversaire de la loi de décentralisation, la MNT, SMACL Assurances et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) ont souhaité valoriser la relation privilégiée des Français avec leurs collectivités territoriales.

Convaincu de la capacité d'innovation du service public de proximité, la démarche « Utile aujourd'hui – utile demain » s'inscrit dans le réel afin de valoriser les initiatives locales. Au-delà des discours, cela traduit une approche concrète du service public de proximité : favoriser les échanges d'expériences pour encourager de nouvelles actions de la part des collectivités territoriales, des décideurs et des élus locaux ; et contribuer à rendre visible l'action des services publics de proximité auprès des Français.

En ce sens, la MNT, SMACL Assurances et le CSFPT, portent une démarche de réflexion autour du service public utile et proche de demain.

A l'occasion de leur débat national sur le service public de proximité, ils souhaitent alimenter les réflexions autour de l'innovation dans le service public de proximité et valoriser des bonnes pratiques portées par des collectivités territoriales.



Être utile est un beau métier

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

> Utile, proche et solidaire

Créée par et pour les agents territoriaux il y a plus de 50 ans, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) répond aux spécificités de la fonction publique territoriale (FPT). Elle s'engage pour la protection sociale, la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux et défend l'accès de tous à des soins de qualité. La mutuelle est représentée par 1 630 élus **territoriaux** bénévoles, répartis dans 84 sections locales, qui portent la voix de leurs collègues adhérents.

> Utile aux collectivités et à leurs agents

Les agents

Première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance, la MNT accompagne les agents tout au long de leur vie. Elle propose des garanties labellisées, éligibles à la participation financière de l'employeur territorial.

- En **santé**, les adhérents de la MNT peuvent choisir une couverture en fonction de leurs besoins. Accessible à chacun, elle est personnalisable pour s'adapter à tous les budgets et profils. De nombreux services sont également inclus dans les couvertures santé pour mieux accompagner les agents (assistance à domicile, assistance médicale, protection juridique...).
- En **prévoyance**, le statut de la FPT est insuffisamment protecteur : chaque année, 85 000 territoriaux ne perçoivent plus que la moitié de leur salaire à la suite d'un ou de plusieurs arrêts de travail, consécutifs ou non, pour raison de santé, dépassant les trois mois. Pour se prémunir contre ce risque, ils peuvent souscrire une garantie MNT permettant une indemnisation jusqu'à 95 % de leur traitement net.

Les collectivités

S'appuyant sur son expertise unique de la fonction publique territoriale et sur son enracinement local, la MNT accompagne les collectivités avec des services permettant d'agir sur la **santé et le mieux-être au travail**. Elle favorise aussi le retour durable à l'emploi au travers d'un suivi complet des agents.

Cette expertise unique, la MNT la développe à travers l'Observatoire social territorial (OST), créé avec les principaux acteurs de la FPT partenaires de la MNT. L'OST publie chaque année des études pour mieux connaître **l'environnement social des agents territoriaux**.

> Utile ensemble

La MNT imagine, avec ses principaux acteurs, l'avenir de la protection sociale professionnelle des agents territoriaux. Elle entretient depuis de nombreuses années des relations fortes avec son champ affinitaire. En 2015, elle est allée plus loin en créant avec SMACL Assurances l'union de groupe mutualiste (**UGM Territoires d'avenir**). Les deux mutuelles, depuis rejointes par Mutest, puis en tant qu'auditeurs au conseil d'administration, le Crédit social des fonctionnaires (CSF) et la Préfon, offrent ainsi au monde des services publics locaux une expertise territoriale forte pour lui permettre de faire face à tous ses risques.

La MNT, membre du groupe ISTYA, construit actuellement l'union mutualiste de groupe (**UMG MGEN-ISTYA-HARMONIE**). La MNT y sera la mutuelle de référence dédiée au champ des collectivités locales, des établissements publics et de leurs agents territoriaux.

Militante, la MNT a réuni au sein d'**Uni-ter** les mutuelles territoriales pour intervenir collectivement auprès des pouvoirs publics.

> Chiffres-clés

- Première mutuelle de la fonction publique territoriale
- **16 000** collectivités locales accompagnées
- **482 482 adhérents en santé** (au 31 janvier 2017)
- **431 776 adhérents en prévoyance** (au 31 décembre 2016)
- **1 132 000 personnes protégées**
- Un résultat financier de **10.7 millions d'euros en 2015**
- **1 630 conseillers de section** élus par les adhérents pour les représenter bénévolement au sein de 84 sections locales
- **9 000 correspondants mutualistes**
- **94 agences**
- **1 150 collaborateurs**

Chiffres au 31 décembre 2015



**Débat national sur
le service public
de proximité**



SMACL Assurances

SMACL Assurances est la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, des élus et agents territoriaux et des associations.

Créée en 1974 par des élus locaux, elle est leader dans le domaine de l'assurance dommages des collectivités territoriales.

Elle couvre également les risques des associations, des agents et des élus territoriaux. Elle accompagne pour leurs risques privés ou professionnels plus de 20 000 personnes morales de droit public, près de 40 000 associations et autant de particuliers.

> Chiffres-clés

Chiffre d'affaires

- 372,6 millions d'euros en 2015
- 352,4 millions d'euros en 2014
- 341 millions d'euros en 2013
- 321,5 millions d'euros en 2012

Répartition du chiffre d'affaires

- Personnes morales de droit public : 324,4 millions d'euros (87 %)
- Personnes morales de droit privé : 32,7 millions d'euros (8 %)
- Particuliers : 15,4 millions d'euros (5 %)

SMACL Assurances est titulaire d'au moins un contrat dans :

- 60 % des communes de moins de 7 000 habitants,
- 74 % des communes de 15 000 à 40 000 habitants,
- 70 % des communes de 40 000 à 100 000 habitants,
- 46 % des communes de plus de 100 000 habitants,
- 80 % des conseils généraux,
- 33 % des communautés de communes,
- 61% des communautés d'agglomération,
- 39% des SDIS.

Autres données :

- Fonds propres : 80 millions d'euros
- Marge de solvabilité (avec plus-values latentes) : 2,19
- Effectifs : 741 salariés

Chiffres au 31 décembre 2015.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SUPÉRIEUR

Fonction • Publique • Territoriale

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT)

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire nationale de la fonction publique territoriale qui garantit le dialogue social et la concertation sur le statut des fonctionnaires territoriaux ou sur toute question relative à la fonction publique territoriale.

Présidé par Philippe Laurent, maire de Sceaux, secrétaire général de l'Association des Maires de France, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale est composé de 40 membres titulaires (80 suppléants), 20 élus représentant les différents types de collectivités territoriales et 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux. Par ailleurs, 10 membres titulaires du CSFPT sont membres du collège employeur du Conseil commun de la fonction publique.

Le CSFPT a avant tout un rôle consultatif. Il examine toute question relative à la fonction publique territoriale et est saisi pour avis des projets de lois relatifs à la FPT ainsi que des décrets concernant la situation des fonctionnaires territoriaux et les statuts particuliers des cadres d'emplois.

En outre, le CSFPT dispose d'une compétence de propositions et d'études : il peut formuler des propositions en matière statutaire et procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion des personnels territoriaux. Il a enfin une responsabilité d'ensemble en matière de suivi des statistiques et de documentation sur la fonction publique territoriale.

Le CSFPT se réunit au moins quatre fois par an en assemblée plénière ; il comprend un bureau et cinq formations spécialisées chargées d'examiner les textes préalablement à la séance plénière.

> Chiffres-clés

Présidé par un élu local

Composé de 20 représentants des collectivités territoriales et de 20 représentants des organisations syndicales.

Élus territoriaux - Les représentants des collectivités locales sont répartis de la façon suivante :

- 7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants
- 7 représentants des communes de 20 000 habitants
- 4 représentants des départements
- 2 représentants des régions.

Représentants syndicaux - Les représentants des organisations syndicales sont répartis en fonction du nombre de voix obtenu aux élections des commissions administratives paritaires. Les dernières élections ont donné la répartition suivante :

- 7 membres : CGT
- 5 membres : CFDT
- 4 membres : FO
- 2 membres : FA-FPT
- 2 membres : UNSA



Jean-Luc de Boissieu, président du conseil d'administration de SMACL Assurances

Une carrière marquée par le service de l'État et le mutualisme.

Élu président du conseil d'administration de SMACL Assurances le 24 avril 2015, Jean-Luc de Boissieu (@jldb_smacl), 68 ans, poursuit une carrière marquée par le service de l'État et le mutualisme.

À sa sortie de l'ENA (promotion « Guernica ») en 1976, il est affecté au bureau des placements et des investissements à la Direction des assurances du ministère de l'Économie et des finances.

En 1979, il devient chef du bureau A2 à la Direction des assurances avant d'être détaché au titre de la mobilité, en 1981, à la Commission des opérations de bourse (COB).

En 1983, il est nommé chef du bureau « Financement des entreprises » à la direction du Trésor avant de devenir, en 1985, sous-directeur des marchés de l'assurance à la Direction des assurances du ministère de l'Économie puis, en 1991, directeur délégué à la Direction générale du Groupement foncier français.

Chargé de mission en 1993 auprès du directeur du Trésor (M. Christian NOYER), il devient, en 1995, directeur du pôle Économie et Défense au Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) avant de devenir, un an plus tard, chef du service Économie et Défense.

Professeur au Conservatoire national des arts et métiers de 1995 à 1997, Jean-Luc de Boissieu a été secrétaire général du Groupement des Entreprises Mutuelles (GEMA) de 1998 à juin 2004. Il est aujourd'hui vice-président de l'UGM Territoires d'avenir.

Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'Ifop

20 ans d'expérience en Institut dans le domaine des études politiques, institutionnelles et d'Opinion

Frédéric Dabi est directeur général adjoint de l'Ifop France et membre du Directoire du groupe Ifop. Il est également directeur du pôle Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'Ifop depuis 2003.

Diplômé d'un DEA de sociologie politique et d'un DESS de communication politique et sociale (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), et après 20 ans d'expérience, Frédéric Dabi a aujourd'hui une réelle expertise en matière d'analyse de l'opinion publique. Il intervient sur toutes les enquêtes d'actualité et institutionnelles menées par l'Ifop, et spécifiquement sur les sujets politiques et sur les études relatives à la fonction publique.

Par ailleurs, il est intervenant à l'Université Paris XIII et à Sciences Po, mais également pour l'Université de tous les Savoirs. Il intervient aussi pour des colloques ou conférences en lien avec les questions d'opinions.

Frédéric Dabi est l'auteur de plusieurs ouvrages et publications comme, pour les plus récentes, « *Continuités et ruptures dans la structuration des électors PS, UMP et FN* », « *Les enseignements des élections municipales de 2014* » ou encore « *Le scrutin du 25 mai 2014 à travers l'Eurorolling Ifop* » publiés dans la Revue Politique et Parlementaire.





Alain Gianazza, président de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Des convictions mutualistes et territoriales

Alain Gianazza, président de la MNT depuis juin 2013 a effectué la quasi-totalité de sa carrière dans la fonction publique territoriale. Il s'est aussi engagé en mutualité pour faire vivre les solidarités entre agents des services publics locaux.

Alain Gianazza a effectué la quasi-totalité de sa carrière à la Ville de Toulouse, où il est entré en 1973 comme technicien territorial. Ingénieur en 1982, il termine sa carrière en 2008 au grade d'Ingénieur en chef hors classe, alors qu'il occupait la fonction de directeur du service ateliers achats à la direction générale de l'architecture.

Parallèlement, il s'engage dès 1992, comme administrateur, puis comme président fin 2001 de la mutuelle du personnel de cette ville. Administrateur de la MNT en 2001 au moment de la fusion avec la mutuelle MUTAME Occitanie, il devient vice-président en charge de la commission des finances de 2003 à 2007, puis premier vice-président.

Elu président général en 2013, puis réélu en 2015, Alain Gianazza est également administrateur de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) depuis 2009, de la Mutualité Fonction Publique (MFP) depuis 2010, et de l'UMG ISTYA depuis 2011. Il siège également au Conseil Supérieur de la Mutualité Française et, depuis 2016, à l'UNOCAM. Depuis la création de l'union de groupe mutualiste Territoires d'avenir avec SMACL Assurances, il en assure la présidence.

Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Un engagement fort auprès des collectivités locales

Philippe Laurent est maire de Sceaux, secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF) et président du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT).

Militant, élu, puis dirigeant local, Philippe Laurent s'engage en faveur de l'action locale (conseiller municipal en 1977, adjoint au maire en 1983 et maire de Sceaux depuis 2001), intercommunale (vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, puis du territoire Vallée Sud-Grand-Paris depuis 2003) et départementale (conseiller général de 1998 à 2011 et vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine de 2003 à 2007). Il a été élu conseiller régional d'Ile-de-France en décembre 2015.

Il s'est vu confier de nombreuses responsabilités politiques dans différents domaines, dont les finances, le logement, l'urbanisme et l'architecture, la culture et la construction européenne.

Son engagement en faveur de la défense d'un service public de qualité et de proximité le conduit naturellement à siéger au CSFPT dont il devient président en 2011, réélu à l'unanimité en 2015. Il est appelé parallèlement à la fonction de secrétaire général de l'AMF en 2014.

Philippe Laurent est l'auteur du rapport sur le temps de travail dans la Fonction publique qu'il a remis à la Ministre en mai 2016.



Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)

Vanik Berberian est président de l'Association des maires ruraux de France et maire de Gargillesse-Dampierre (36). Titulaire d'un diplôme d'études supérieures économiques, option gestion des collectivités locales, Vanik Berberian est maire de Gargillesse-Dampierre depuis 1989, réélu en 1995, 2001 et 2008. Président de l'Association des maires ruraux de l'Indre, il est également depuis juin 2008 président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Vanik Berberian s'est beaucoup investi en tant qu'élu local et responsable d'association d'élus sur le maintien des services publics dans le monde rural.

Laure de la Bretèche, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique

Laure de la Bretèche, 42 ans, est inspectrice des affaires sociales. Ancienne élève de l'École normale supérieure Ulm (1996) et de l'ENA (1999, promotion Cyrano de Bergerac), elle a également suivi un cursus en histoire et droit public (universités Paris IV et Paris II).

Laure de la Bretèche débute sa carrière en 1999 à l'inspection générale des affaires sociales où elle occupe aussi les fonctions d'adjointe à la cheffe du service. En 2002, elle rejoint la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne pour suivre les dossiers de politique sociale européenne ; en 2005, elle devient conseillère au cabinet du Maire de Paris en charge des personnes âgées et du handicap.

Laure de la Bretèche devient en 2009 directrice générale du centre d'action sociale, opérateur majeur de la Ville de Paris. Elle y pilote notamment la création d'une offre de restauration municipale pour les SDF et modernise le service d'aide à domicile parisien. En 2012, elle devient directrice générale de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, dont le budget de 1,3Md est dédié au versant départemental des actions sociales de Paris.

En juillet 2014, Laure de la Bretèche succède à Julien Rencki, secrétaire général pour la modernisation de l'action publique depuis septembre 2013.

Françoise Gatel, vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF), sénatrice Ile-et-Vilaine

Françoise Gatel est née en 1953 à Rochefort-en-Terre, petite cité de caractère du Morbihan. Titulaire d'une licence d'anglais et d'un DESS en organisation et gestion des entreprises, elle a travaillé à la chambre de commerce et d'industrie de Rennes dans le domaine de la formation professionnelle, des ressources humaines et de l'accompagnement des TPE-PME.

Marquée par les valeurs de l'engagement, elle a été élue maire de Châteaugiron en 2001, puis réélue en 2008 et en 2014.

Convaincue de l'importance de la coopération intercommunale, indispensable pour optimiser la dépense publique et mettre en œuvre les services attendus par les habitants, Françoise Gatel s'engage fortement dans l'intercommunalité en étant trésorière adjointe de l'AdCF.

Dans la continuité de son action locale, elle a été élue présidente de l'Association des maires d'Ile-et-Vilaine depuis 2008, et vice-présidente de l'Association des maires de France en 2014.

En 2014, elle a également été élue sénatrice pour porter la voix des territoires et l'exigence de simplification qui libère les énergies et les initiatives. Elle y est membre de la commission des affaires sociales et fait partie de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Convaincue de l'intérêt du patrimoine pour le développement, elle s'est engagée avec bonheur pour servir cette conviction en devenant présidente de l'Association nationale des Petites cités de caractère de France qui a à cœur de participer à la sauvegarde d'un patrimoine dense et de qualité, patrimoine témoin de l'histoire urbaine de la France.

Jacqueline Gourault, vice-présidente du Sénat, sénatrice du Loir-et-Cher

Jacqueline Gourault est née le 20 novembre 1950 à Montoire-sur-le-Loir.

Diplômée de l'université de Tours, elle décide d'enseigner l'histoire-géographie au lycée Sainte-Marie à Blois. Durant 25 années, elle s'investit pleinement auprès de ses élèves de terminale, au-delà des heures d'enseignement, et garde toujours des liens étroits avec nombre d'entre eux.

Elle s'engage en politique dès 1974, lors de la campagne de Valéry Giscard d'Estaing. Éluë conseillère municipale en 1983, elle est maire de la Chaussée Saint-Victor depuis 1989. Conseillère régionale de 1992 à 2000 et conseillère générale de Blois de 2000 à 2001, elle est élue sénatrice du Loir-et-Cher en 2001. Depuis 2014, elle se consacre entièrement à son mandat de Sénateur.

Par ailleurs, elle a développé le soutien juridique et la formation pour les maires en tant que présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher (1995-2008). Dans ce cadre, elle « village » dans tout le département, à la rencontre des élus de chaque commune.

Éluë vice-présidente de l'Association des maires de France en 2004, elle mènera les travaux de la commission Intercommunalité jusqu'en 2014.

Profondément attachée aux valeurs humanistes, Jacqueline Gourault a toujours appartenu à la famille politique centriste. Elle est vice-présidente du Mouvement Démocrate en charge des élus et de la formation.

En octobre 2014, elle a été élue vice-présidente du Sénat.

Estelle Grelier, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, chargée des Collectivités territoriales

Secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales depuis le 11 février 2016, Estelle Grelier est élue députée de Seine-Maritime en 2012. Elle est également députée européenne de 2009 à 2012 (membre titulaire de la commission des Budgets). Estelle Grelier est une européenne convaincue et une fervente militante de l'intercommunalité.

Vice-présidente de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), elle a présidé la communauté de communes de Fécamp de 2001 à 2014, en réussissant à transformer cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en communauté d'agglomération par la voie d'un amendement législatif.

Elle connaît particulièrement bien les problématiques des collectivités territoriales pour avoir été première adjointe de la Ville de Fécamp (2001-2014), vice-présidente de la Région Haute-Normandie en charge de l'enseignement (2004-2009) et présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime (2008 à 2014). Aujourd'hui encore, elle est conseillère municipale et communautaire d'opposition à Fécamp, territoire qu'elle représente également au sein de la nouvelle assemblée régionale de Normandie.

Âgée de 42 ans, elle est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et titulaire d'un DESS études germaniques et européennes de l'université de Strasbourg.

André Laignel, premier vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF), maire d'Issoudun

Né le 4 décembre 1942 à Paris, André Laignel est maire d'Issoudun (sous-préfecture de l'Indre) depuis 1977 et président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI) depuis sa création en 1994.

Ancien trésorier du Parti Socialiste (1981 - 1988), il a été Secrétaire national en charge de l'aménagement du territoire et du développement local.

En 2001, André Laignel devient Secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF) et à ce titre membre du Comité des finances locales. Il préside d'ailleurs l'Observatoire des Finances Locales dont il présente annuellement le Rapport.

Au Congrès des Maires de France de novembre 2014, il devient premier vice-président délégué de l'Association des maires de France. Il lance un travail de fond sur les questions de Laïcité qui débouchera sur la publication du *vade-mecum* sur la laïcité publié en novembre 2015.

Docteur d'État en droit, diplômé de sciences politiques, il a enseigné à la faculté de Paris I jusqu'en 1981.

Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)

Démographe de formation, Cédric Szabo, a travaillé douze ans en collectivités, successivement au Conseil régional de Franche-Comté, à la ville de Dijon et de 2008 à octobre 2010 comme directeur de cabinet du Président du Conseil général de la Haute-Saône.

L'Association des maires ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité.

Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Florence Tornare, fondatrice et déléguée de Villes Internet

Florence Durand-Tornare a fondé le réseau associatif Villes Internet dès 1999 pour contribuer au développement de politiques publiques numériques au service de la démocratie territoriale.

Depuis 2002, son cabinet « La Suite dans les Idées » conseille élus, services de l'État et délégataires de services publics dans les stratégies de mise en réseau des acteurs locaux par l'approche usager/citoyen. Elle traite des enjeux de la société numérique dans un projet global de démocratie locale et propose une autre vision du territoire serviciel et des nouvelles ruralités par la culture numérique, des chances aux risques, à forger dès l'école.

Auteur de plusieurs ouvrages et publications, elle est chevalier de l'ordre national du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur.

Stéphane Vincent, directeur général de la 27^e Région

Stéphane Vincent est l'initiateur du projet « La 27^e Région », concept suggéré dans l'ouvrage collectif « *Le défi numérique des territoires – réinventer l'action publique* » (mars 2007, éditions Autrement).

Il a intégré la Fondation Nouvelle Génération en mars 2008, après six ans au sein de la Région Limousin, puis sept ans comme consultant et directeur associé au sein de la société Proposition, auprès des administrations, des ministères et des collectivités territoriales.

Les activités de La 27^e Région sont organisées autour de deux axes. Le premier concerne la recherche-action, et vise à mettre en test de nouvelles méthodes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques à travers des programmes de terrain. Le second consiste en un centre-ressources, dont l'objectif est d'encourager des échanges pair-à-pair entre acteurs publics, de constituer et partager aussi largement que possible des connaissances et des savoir-faire, dans une logique de biens communs.



Contact presse :
Noémie Foort : 01 42 47 21 71 – noemie.foort@mnt.fr

www.utiledemain.fr

